

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL SUITE À SON ASSEMBLÉE DU 24 MAI 2019

Le Conseil du patrimoine de Montréal est l'instance consultative de la Ville en matière de patrimoine*

Réaménagement du square Phillips et de la place du Frère-André

A19-SC-09

Localisation :	Arrondissement de Ville-Marie
Reconnaissance municipale :	Aucune
Reconnaissance provinciale :	Aire de protection de la maison William-Dow (immeuble patrimonial classé)
Reconnaissance fédérale :	Aucune

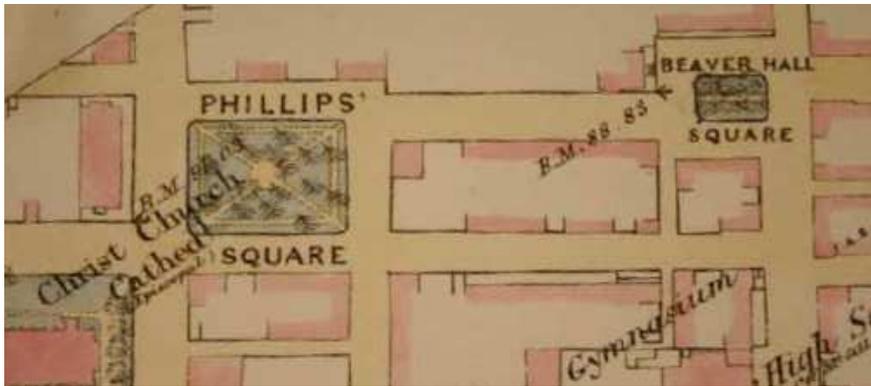
Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) a demandé au Service de l'urbanisme et de la mobilité que le projet lui soit présenté, conformément à l'alinéa 8 de l'article 12.1 de son règlement (02-136) voulant que son avis soit sollicité concernant « tout projet d'aménagement et de réaménagement du domaine public, telles une place publique ou une voie publique, qui est prévu dans une aire de protection ou un site patrimonial cité, déclaré ou classé en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel ».

HISTORIQUE ET CONTEXTE

À la fin des années 1830 et au début des années 1840, plusieurs grands domaines de la côte Saint-Antoine, situés sur le flanc sud du mont Royal, sont acquis par une nouvelle génération de spéculateurs fonciers. C'est dans ce contexte qu'en 1838-1840, Thomas Phillips, architecte, promoteur et marchand, dresse un plan de lotissement pour la propriété Beaver Hall de Joseph Frobisher. Le plan Phillips vise le développement d'un idéal urbain et prévoit l'aménagement d'un parc public (square Phillips) et d'une voie de prestige (la rue de la place Phillips), qui le relierait au square du Beaver-Hall. À la mort de Thomas Phillips en 1842, ses héritiers cèdent l'ensemble de sa propriété à la Ville de Montréal, sous condition de la mise en œuvre du plan Phillips et que le terrain du square Phillips et du square du Beaver-Hall soient utilisés à des fins d'espace public. C'est ainsi que, dans les années 1840, le lotissement de l'ancienne propriété Phillips concrétise la fondation de la *New Town*. Celle-ci, lotie selon un plan orthogonal, elle est formée de terrasses d'habitations, de ruelles de service à l'arrière des bâtiments et de plantations d'arbres sur rue. Elle est le premier secteur à Montréal à être desservie par un aqueduc et à permettre l'installation de toilettes dans chacune des habitations. Elle devient le quartier le plus prestigieux du Canada.

Aménagés au cours des années 1850, le square Phillips et le square du Beaver-Hall sont parmi les premiers espaces publics de la ville. Le square Phillips est aménagé sur la base d'une *crux decussata*, soit des sentiers en forme de « X » ceinturés d'allées d'arbres. Composé de parterres plantés d'arbres feuillus et de conifères de manière disparate, il devient un square-jardin de promenade caractérisé par une végétation dense.

*Règlement de la Ville de Montréal 02-136



Le square Phillips et le square du Beaver Hall en 1869

(Source: H. S. Sitwell, Contoured Plan of Montreal and its environs, Quebec, trianguled in 1865 and surveyed in 1868-69. Bibliothèque et archives nationales du Québec, Collection de cartes et plans)



Ci-contre, le square Phillips et la place du Frère-André sont identifiés en rouge.

(Source : Google Cartes)

À partir de 1864, l'arrivée des tramways facilite l'accès à la *New Town* et transforme le secteur, attirant les commerces en grand nombre sur la rue Sainte-Catherine. En 1879, le square Phillips est réduit en largeur de manière à élargir les rues des côtés est et ouest. De grands magasins y sont construits : Henry Morgan (devenu La Baie d'Hudson) ouvre ses portes en face du square en 1891, tandis que du côté ouest, la joaillerie Henry Birks and Sons inaugure en 1894 la plus grande bijouterie en Amérique du Nord. L'aménagement initial du square Phillips est démoli en 1914, alors que la Ville implante un monument à Édouard VII et réalise un nouvel aménagement entièrement dégagé et dépouillé. Une trentaine d'arbres sont abattus afin d'augmenter la visibilité du monument, ce qui marque la fin du caractère victorien du square-jardin. Une vingtaine d'années plus tard, dans le cadre des travaux d'aide aux chômeurs, deux vespasiennes sont construites en sous-sol dans la partie nord du square. Érigées en 1931 selon les plans de l'architecte Jean- Omer Marchand, elles sont identiques à celles de la place d'Armes aménagées simultanément. Celles du square Phillips seront en utilisation durant 40 ans, soit jusqu'à leur condamnation en 1971. Le square Phillips retrouve de la végétation alors que, sous l'initiative de la compagnie Birks, la Ville de Montréal réaménage en 1953 le square Phillips par la plantation d'arbres (des érables de Norvège) et la création de quatre parterres surélevés et entourés de murets de pierre.

Parallèlement, le square du Beaver-Hall est lui aussi profondément transformé. Alors qu'au milieu du 19^e siècle, il est aménagé à la manière d'un petit jardin entouré de maisons en terrasse, sa configuration est changée dans les années 1930 et plusieurs arbres sont coupés pour faire place aux voies de tramways et aux voitures hippomobiles. Dans la foulée des grandes transformations urbaines du secteur, le square du Beaver-Hall est complètement transformé pendant les années 1950. D'abord diminué de moitié en 1958, il est entièrement démoli lors de l'élargissement du boulevard Dorchester (boulevard René-Lévesque). Ce n'est qu'en 1986 qu'une nouvelle place publique est aménagée

en remplacement de l'ancien square du Beaver-Hall. Elle est nommée place du Frère-André en hommage à celui qui a fait construire une chapelle sur le mont Royal en 1904, qui sera remplacée par l'oratoire Saint-Joseph.

Le 8 mars 2019, un projet de réaménagement du square Phillips et de la place du Frère-André est présenté au Conseil du patrimoine de Montréal, lequel a émis un avis préliminaire en date du 5 avril 2019 (A19-SC-04). D'avis qu'il y avait une surenchère d'intentions, le CPM y recommandait d'« épurer davantage le projet de réaménagement du square Phillips autant que de la place du Frère-André de manière à revenir et à respecter le caractère d'un square-jardin. »¹. Il a également formulé plusieurs recommandations relativement à la valeur patrimoniale du square Phillips, la proposition de démolition des vespasiennes, la symétrie et l'éclatement des sentiers, la proposition d'ajout d'un bassin et de jeux d'eau, le couvert arboricole et la végétation, la lisibilité du projet d'aménagement durant l'hiver et la réalisation d'une étude de potentiel archéologique.

DESCRIPTION DU PROJET

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) a reçu les représentants du Service de l'urbanisme et de la mobilité et du Service de la culture ainsi que les architectes de la firme externe mandatée pour la conception du projet lors de sa réunion du 24 mai 2019. Il les remercie pour leur présentation, particulièrement pour avoir pris le temps de revenir sur les commentaires formulés précédemment par le CPM et sur les raisons de leur prise en compte ou non dans le projet.

Le projet de réaménagement du square Phillips et de la place du Frère-André s'inscrit dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest, plus particulièrement de la phase 1 qui vise le secteur compris entre la rue De Bleury et la rue Mansfield. Celle-ci comprend également les rues bordant le square Phillips (dont la place Phillips) et le square lui-même.

Ce projet vise entre autres à reconnecter les deux places publiques par un lien actif ainsi que par un traitement au sol distinctif. Tout en maintenant la présence véhiculaire, il a pour objectif la diminution de la largeur des chaussées et le retrait des stationnements au profit d'un élargissement du domaine piéton.

Cette version révisée du projet comprend peu de modifications depuis la première présentation en mars 2019. Le parti pris d'aménagement du square Phillips repose, entre autres, sur l'utilisation des composantes du square-jardin, soit : la définition claire d'un îlot orthogonal, des sentiers en figure d'axes croisés, une composante centrale où prend place un monument, une figure paysagère symétrique dans son ensemble et des parterres de verdure agencés à des plantations d'arbres aléatoires. Le concept d'aménagement prévoit maximiser la canopée, améliorer l'expérience piétonne et augmenter la superficie du square Phillips de 35%. Il est également prévu d'ajouter des jeux d'eau au sol d'une hauteur d'environ deux pieds afin de créer une certaine animation et d'apporter de la fraîcheur. L'ajout d'un plan d'eau incliné à la base du monument à Édouard VII, proposé dans la version initiale, a été retiré de la version révisée et remplacé par des platebandes. Enfin, le projet ne prévoit pas la conservation des deux vespasiennes, mais plutôt la démolition de l'une d'entre elles et le réaménagement de la seconde en une salle mécanique en sous-sol pour les composantes d'eau et d'éclairage du square Phillips et les besoins futurs du Quartier des spectacles. Seules les deux colonnes de ventilation seront conservées à leur emplacement actuel, alors que les empreintes au sol des vespasiennes seront évoquées par la forme des parterres floraux. Il est également prévu de retirer les kiosques commerciaux actuellement présents sur le square Phillips.

¹ Conseil du patrimoine de Montréal, *Avis A19-SC-04*, 5 avril 2019, 6 p.

Quant à la place du Frère-André, dans un souci d'uniformité et de cohérence, il est proposé d'utiliser les mêmes matériaux et formes de parterres floraux que ceux pour le square Phillips. Un marquage distinctif au sol est prévu afin d'indiquer l'emplacement historique de l'ancien square du Beaver-Hall.

ENJEUX ET ANALYSE DU PROJET À L'ÉTUDE

D'emblée, le CPM comprend que le projet est en branle depuis 2014 et que son avis (y compris son avis préliminaire émis en avril dernier) arrive à la toute fin. Aussi, le CPM regrette que le projet ne lui ait pas été présenté plus en amont afin que ses commentaires puissent être plus utiles et contributifs.

De manière générale, le CPM craint que l'ensemble des interventions proposées ait pour effet de surcharger les lieux. Il recommande de prendre soin que le square Phillips et la place du Frère-André ne deviennent pas une extension du Quartier des spectacles. Il s'agit de places publiques qui ont leur caractère propre. À cet égard, le CPM apprécie que l'on ait retiré du projet la proposition d'ajout d'un plan d'eau incliné à la base du monument à Édouard VII et qu'on le remplace plutôt par un parterre floral.

Biodiversité

En remplacement des érables de Norvège actuellement présents sur le square Phillips, il est proposé d'opter pour une stratégie de diversification des arbres. Le CPM avait souligné précédemment son appréciation du choix d'implanter six essences différentes d'arbres dans les aménagements du square Phillips, de la place du Frère-André et du lien entre les deux, puisque cette mesure permet d'augmenter la biodiversité du couvert végétal et de contribuer à sa résilience dans le contexte des changements climatiques. Il est précisé que les concepteurs privilégient l'implantation aléatoire des essences d'arbres, tel qu'avant 1920. Or, le CPM constate que les arbres d'une même essence sont tous regroupés. Dans le cas où une maladie ou des insectes s'attaqueraient à l'une d'elles, cela créerait un trou dans l'aménagement. Il recommande donc que les essences d'arbres soient réellement mélangées.

Traitement du patrimoine

De manière générale, le CPM n'est pas du tout convaincu par le traitement des éléments patrimoniaux. Il lui apparaît que le patrimoine est traité à la pièce, sans vision globale. Il regrette que la valeur patrimoniale des lieux n'ait pas été davantage prise en compte en amont du projet et qu'un énoncé de l'intérêt patrimonial n'ait pas été produit. Finalement, le seul élément patrimonial qui est conservé est le monument à Édouard VII. Il s'agit d'une place publique historique ayant une grande valeur patrimoniale intrinsèque et, malgré cela, le projet n'est présenté au CPM que parce qu'il touche à l'aire de protection de la maison William-Dow. Et l'on constate que le projet de la place du Frère-André n'y fait aucunement référence. La valeur patrimoniale du square Phillips et de la place du Frère-André n'est pas clairement énoncée. Cela nuit à la compréhension des décisions quant aux choix de design.

Évocation des vespasiennes du square Phillips

Bien que, dans son avis précédent en date du 5 avril 2019, le CPM ait encouragé les concepteurs et la Ville à envisager une façon de conserver et de remettre les vespasiennes en état, cette proposition n'a pas été retenue. Le projet vise

toujours la démolition de l'une d'elles et la transformation de la seconde en salle mécanique, en accord avec les décisions prises en 2015.

Tel que présenté dans la première version du projet, il est proposé de garder les deux cheminées, tant pour les besoins de ventilation de la salle mécanique que comme élément évocateur sur le site. Il est également proposé d'évoquer la présence des vespasiennes par la reprise de leur forme dans les platebandes et par l'intégration de jets d'eau.

Le CPM n'est pas convaincu par la stratégie visant l'évocation des vespasiennes. Il est toujours d'avis que l'évocation de leur empreinte au sol par la forme des platebandes de fleurs est difficilement lisible et n'est pas du tout évocateur. De plus, il lui paraît qu'il ne fait pas de sens de conserver uniquement une cheminée in situ. Ainsi, le CPM est d'avis qu'il est préférable soit de mettre davantage en valeur les vespasiennes, soit de les retirer complètement. Le cas échéant, leur présence pourrait être rappelée par l'entremise de panneaux ou autres dispositifs d'interprétation.

Par ailleurs, bien que le CPM soit en faveur de l'intégration de jeux d'eau pour les besoins d'animation et pour créer des îlots de fraîcheur, il n'est pas convaincu par l'argumentaire selon lequel cela évoque les vespasiennes.

Marquage au sol de l'ancienne forme du square du Beaver-Hall

Il est proposé d'utiliser un matériau distinctif et d'intégrer un motif au sol sur la place du Frère-André afin de marquer la forme historique de l'ancien square du Beaver-Hall. Le CPM se questionne par rapport à cette proposition. Il doute notamment que ce marquage au sol soit suffisamment évocateur et lisible pour le public, d'autant plus que le marquage au sol est dans le sens contraire à celui de l'ancien square du Beaver-Hall et ne correspond par conséquent pas à son empreinte d'origine. Cette stratégie a été utilisée notamment sur la place d'Armes, pour marquer l'emplacement de la première église Notre-Dame, ainsi que sur la place Jacques-Cartier, pour indiquer l'emplacement des fortifications, mais il apparaît que ce type d'intervention nécessite une interprétation pour qu'il soit lisible.

De plus, le traitement proposé du sol amène une certaine confusion. Il n'est pas clair pour l'utilisateur (qu'il soit piéton, cycliste ou automobiliste) qui emprunte la place du Frère-André s'il se trouve sur une place publique ou sur une rue. Le traitement du sol, identique sur la place Phillips et sur la place du Frère-André, pourrait porter à croire que la rue fait partie de la place publique et qu'il s'agit d'une zone piétonne où l'on peut circuler librement. Le CPM invite les concepteurs à revoir cette proposition, puisqu'elle est difficilement lisible et qu'elle peut causer des conflits entre les usagers et soulève par conséquent des enjeux de sécurité pour les piétons.

Lien entre la place du Frère-André et le square Phillips et circulation piétonne

Malgré l'unité visée entre le square Phillips et la place du Frère-André par l'implantation d'un alignement d'arbres et un traitement au sol identique, pour le CPM, le lien entre les deux espaces n'est pas clair.

De plus, le CPM se questionne sur l'utilité et sur la visibilité du traitement du sol puisque celui-ci ne sera pas visible durant l'hiver, soit durant près de la moitié de l'année. Par conséquent, le concept d'arrimage entre les deux places ne peut reposer uniquement sur cet aspect. Le CPM encourage les concepteurs et la Ville à étudier la possibilité de renforcer le lien entre les deux places à travers d'autres moyens, notamment à l'aide du mobilier urbain.

Afin de favoriser et de rendre plus sécuritaire la circulation piétonne, le CPM recommande d'améliorer la synchronisation des feux piétons afin que les passants puissent traverser aux quatre coins de l'intersection en même

temps. Il croit d'ailleurs que les entrées piétonnes aux quatre coins du square Phillips gagneraient à être accentuées à travers l'aménagement.

Choix et durabilité des matériaux

Afin de mieux mettre en valeur le monument d'Édouard VII, point focal du square, et d'éviter une surcharge d'éléments, le CPM avait recommandé d'opter pour des choix d'aménagement plus épurés, notamment en simplifiant le motif proposé dans le traitement du parterre du square Phillips. Dans la version révisée du projet, tout en conservant le motif au sol, le contraste est atténué par un changement au niveau de la coloration, le granit noir étant remplacé par du granit gris foncé. Le CPM apprécie cette proposition, qui permet une certaine uniformité avec la couleur prévue des bancs tout en simplifiant le design.

Le CPM encourage la Ville et les concepteurs à porter une attention particulière à la durabilité des matériaux, afin de s'assurer d'une durée de vie adéquate. Il rappelle qu'il vaut la peine d'investir davantage dans la qualité des matériaux afin de diminuer, à plus long terme, les coûts d'entretien et éviter de faire des réparations à la pièce et ainsi créer un patchwork de matériaux disparates.

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

Le Conseil du patrimoine de Montréal émet un avis favorable au projet de réaménagement du square Phillips et de la place du Frère-André. Il émet toutefois les recommandations suivantes :

- Mélanger les essences d'arbres le long des rues et des allées du square Phillips et de la place du Frère-André;
- Réfléchir à la valeur patrimoniale des lieux et accentuer la mise en valeur des éléments patrimoniaux. Notamment, revoir la stratégie d'évocation des vespasiennes afin de mieux les mettre en valeur; ou alors les retirer complètement et éviter des évocations peu lisibles;
- Revoir la stratégie de marquage au sol à la place du Frère-André et tenant compte des enjeux de sécurité;
- Intégrer d'autres moyens de créer des liens entre le square Phillips et la place du Frère-André que par le marquage au sol, notamment à travers le mobilier;
- Éviter de créer une surcharge d'éléments afin de renforcer le caractère d'espace vert et de lieu de repos du square Phillips et de la place du Frère-André;
- S'assurer de la synchronisation des feux piétons à l'entrée nord du square Phillips;
- Porter une attention particulière à la durabilité des matériaux et des aménagements afin de réduire les frais d'entretien et de réparation.

Le président du Conseil du patrimoine de Montréal,

Original signé

Peter Jacobs

Le 18 juin 2019